Nous FREDERIC par la Grace de Dieu, Prince Roial de Pologne, & de Litthuanie, Prince Hereditaire Electoral, & Duc de Saxe, de Juliers, de Cleves, de Bergue, d'Angrie & de Weſtphalie, Landgrave de Thuringue, Marggrave de Miſnie, de la Haute & de la Baſſe Luſace, Prince & Comte de Henneberg, Comte de la Marck & de Ravensberg de Barby & de Hanau, Seigneur de Ravenſtein &c.

Ayant admis le Ch. Jean Taylor, oculiſte de S. M. Britanique en Notre preſence, il Nous a montré ſon nombreux appareil des inſtrumens, dont il ſe ſert dans ſes operations, en Nous entretenant pendant pluſieurs heures ſur les maladies des yeux avec beaucoup de preciſion & à Notre entiere ſatisfaction. Et voulant à ces cauſes lui donner une marque de Notre Grace & Bienveillance, & temoigner en meme tems l'envie, que Nous avons d' encourager Tous ceux, qui ſe diſtinguent pour leurs ſciences, arts & profeſſions quelconques, Nous conferons par la preſente au dit Ch. Taylor le titre de Notre Chirurgien Oculiſte.

En foi de quoi Nous avons ſigné cette Patente de Notre Main, en y faiſant appoſer Notre Grand Sceau. Fait à Dresden 4. de Juin 1750.

FRIDERIC.

(L. S.)

Joſep. Rab^on. Com. de Wackerbarth.

Jean Chretien Müldener.